

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 4

Séance du : 25 mars 2025

Objet : Attribution des subventions aux associations - Année 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget.

Il est donc nécessaire, après l'avis des Commissions Finances et Travaux qui se sont réunies les 15 février et 15 mars 2025, que le Conseil Municipal se prononce sur les montants des subventions accordées aux associations :

Nom de l'association	Montant de la subvention proposée
Anciens combattants	200 €
Les Croqueurs de Pommes	50 €
AHSSEA	200 €
Habitants du Sabot	100 €
Des Musiques pour Tous	300 €
Coopérative École Élémentaire (62 élèves x 21€)	1 302 €
Coopérative École Maternelle (31 élèves x 21€)	651 €
Épi'cerise	75 €
Gratuité scolaire (collégiens) (40 collégiens x 18€)	720 €
Sorties éducatives élèves du secondaire	300 €
Le Souvenir Français	50 €
La Croix Rouge	75 €
Cartes Avantages Jeunes (prévision de 50 cartes x 9€)	450 €
Société Histoire Naturelle Vésulienne	50 €
Compaspressés (Scouts et Guides de France)	200 €

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20250325-DE2025-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025 1/2

Nom de l'association	Montant de la subvention proposée
Humabio - ISIFC	200 €
Aéroclub de la Haute-Saône	100 €
Demandes en cours d'année	477 €
TOTAL	5 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution des subventions de l'année 2025 telles qu'énumérées ci-dessus.

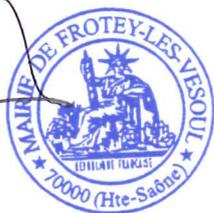
Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA